

Déclaration de conformité PPWR pour les emballages de transport dans le cadre des activités B2B

1. Objet de la déclaration

La présente déclaration concerne les emballages de transport et d'expédition utilisés dans le cadre de nos livraisons B2B.

Ces emballages servent exclusivement à protéger, regrouper, stocker et transporter en toute sécurité les produits que nous livrons à nos clients professionnels.

Sont notamment concernés :

- les palettes en bois ou palettes EPAL
- les palettes en bois à usage unique, le cas échéant
- les caisses ou cageots en bois, le cas échéant
- les bandes de cerclage en acier et en plastique
- le film étirable
- les autres matériaux de protection et de transport, le cas échéant

Les produits que nous livrons ne sont pas eux-mêmes emballés dans un emballage, sauf accord contraire expressément convenu au cas par cas.

2. Déclaration de conformité au règlement PPWR

Par la présente, nous déclarons que nous respectons les exigences du règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages applicables aux emballages que nous utilisons, et que nous avons mis en œuvre, ou continuons de mettre en œuvre, les mesures nécessaires pour garantir la conformité de nos emballages.

L'évaluation est effectuée en tenant compte des exigences applicables du PPWR, notamment en ce qui concerne :

- la réduction au minimum du poids et du volume des emballages,
- la prévention des emballages inutiles,
- la recyclabilité,
- la composition des matériaux,
- l'utilisation d'emballages réutilisables, dans la mesure où cela est adapté à l'application concernée et justifiable d'un point de vue économique et technique,
- les exigences relatives à la réutilisation des emballages, le cas échéant.

3. Emballages de transport réutilisables

Dans la mesure où cela est techniquement et organisationnellement possible, des emballages de transport réutilisables sont utilisés. Il s'agit notamment des palettes EPAL ou de supports de charge réutilisables comparables, qui sont destinés à une utilisation répétée et peuvent être réutilisés plusieurs fois dans le cadre de systèmes de retour ou de mise en commun appropriés.

L'utilisation et le retour de ces emballages réutilisables s'effectuent conformément aux accords contractuels et logistiques conclus avec nos partenaires commerciaux.

4. Emballages de transport à usage unique

Lorsque des emballages de transport à usage unique sont utilisés, leur sélection tient compte des exigences légales en vigueur et du principe consistant à éviter, dans la mesure où cela est techniquement et économiquement raisonnable, les surcharges d'emballage et les déchets d'emballage.

Dans la mesure du possible, les matériaux d'emballage utilisés sont choisis de manière à permettre une valorisation matière ou un recyclage via les systèmes d'élimination et de valorisation existants.

Déclaration de conformité PPWR pour les emballages de transport dans le cadre des activités B2B

5. Matériaux d'emballage

Nos emballages de transport peuvent comprendre les matériaux suivants:

Emballage	Matériau	Utilisation
PaLETTE EPAL / palette réutilisable	Bois	Transport et stockage
PaLETTE à usage unique	Bois	Transport et stockage
HolzKiste / Holzverschlag	Bois	Protection et transport
Boîtes	Carton	Transport et stockage
Feuillard en acier	Acier	Fixation et regroupement
Bande en plastique	Plastique	Fixation et regroupement
Film étirable	Plastique	Fixation et protection



Nos emballages sont recyclables à 100 %. Le choix de l'emballage spécifique dépend du produit, du poids, des dimensions, du mode de transport et de la protection requise pour le produit.

6. Composition des matériaux et substances interdites ou soumises à restriction

Nous déclarons que, selon nos connaissances actuelles et sur la base des informations mises à notre disposition par nos partenaires, les emballages que nous utilisons ne contiennent aucune substance interdite ou soumise à des restrictions conformément aux exigences applicables du règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR), dans la mesure où ces restrictions s'appliquent à l'emballage concerné. À notre connaissance, les matériaux d'emballage utilisés sont conformes aux exigences légales en vigueur.

Dans la mesure où des valeurs limites légales ou des limites de concentration s'appliquent à certaines substances, celles-ci sont respectées selon les informations dont nous disposons.

7. Activité B2B

Nous livrons exclusivement à des clients professionnels (B2B). Les emballages utilisés sont principalement des emballages de transport et ne sont pas fournis aux consommateurs finaux en tant qu'emballages de vente ou de produit. Les obligations respectives en matière de reprise, de collecte, de réutilisation, de valorisation et d'élimination dépendent du type d'emballage concerné, de l'État membre et des dispositions d'application applicables.

8. Documentation et justificatifs

Les informations et justificatifs pertinents pour l'évaluation de la conformité sont documentés et conservés par nos soins conformément aux exigences légales, par exemple :

- données relatives aux matériaux d'emballage et au poids des emballages,
- informations fournies par les fournisseurs d'emballages,
- justificatifs relatifs à la composition des matériaux,
- données relatives à la réutilisabilité,
- justificatifs relatifs à la recyclabilité ou à la valorisabilité,
- déclarations des fournisseurs et déclarations de conformité,
- évaluations internes et analyses des risques.

9. Champ d'application

La présente déclaration s'applique aux emballages de transport que nous utilisons, dans la mesure où ceux-ci relèvent du règlement (UE) n° 2025/40. Elle ne constitue pas une attestation de conformité des emballages fournis par les clients eux-mêmes ou modifiés a posteriori.

10. Déclaration

Nous confirmons que les informations susmentionnées ont été établies en toute bonne foi et sur la base des informations dont nous disposons au moment de leur rédaction..

FB Ketten

Handelsgesellschaft mbH.

Kufstein, 2026-07-27 (traduit par DeepL)

Wagner Thomas (Gérant)